

Compte rendu de séance du 16 juin 2016

Convocation du 8 juin 2016

L'an deux mil seize, le 16 juin, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

Présents : BAUDOUIN D. BUISSON A. DROUARD V. GRAVIER M. GRIJOLOT L. GUILLOTEAU D. MAGNERON J. PAGENEAU M.C. PROUST A.M. ROMANTEAU L. SIONNET C. TANGUY JN

Absents : MORIN-POUGNARD J. SIMONNET D.

Monsieur Vincent DROUARD a été élu secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

ORDRE DU JOUR :

1. Adhésion service optionnel retraite CNRACL Centre de Gestion
2. Espace jeunes
3. 14 juillet
4. Travaux en cours
5. Urbanisme
6. Questions diverses

1 – ADHESION SERVICE OPTIONNEL RETRAITE CNRACL CENTRE DE GESTION

2016-6-3

Le Maire (Le Président) expose :

L'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a précisé les missions d'un Centre de gestion dans le domaine de la retraite notamment.

Si la mission obligatoire d'un Centre de gestion se limite au contrôle de dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés.

De même est-il habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de gestion des Deux-Sèvres propose-t-il, depuis 2007, à toutes les collectivités et établissements publics affiliés, cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le Cdg79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations.

S'agissant d'un service facultatif, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

L'immatriculation de l'employeur	25 € le dossier
L'affiliation.....	13 € le dossier
La demande de régularisation de services.....	25 € le dossier
La validation des services de non titulaire	33 € le dossier
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48 € le dossier
La liquidation des droits à pension :	
◦ Pension vieillesse « normale »	48 € le dossier
◦ Pension / départ et\ou droit anticipé(s) ...	57 € le dossier
Rendez-vous personnalisé au Centre de gestion :	
Estimation de pension, étude des droits, conseils	35€ le rdv et\ou la simulation

Le droit à l'information : envoi des données dématérialisées

Devant être transmises à la CNRACL 20 € par heure

Le Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours du service optionnel sans avoir passé de convention au préalable. Il précise que la convention débuterait le 1er août 2016 et se terminerait le 31 juillet 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de gestion, afin de pouvoir utiliser le service optionnel du service Retraites CNRACL, pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2021.

2 – ESPACE JEUNES

Il va ouvrir pour les 14 à 17 ans de la commune du 11 au 29 juillet pendant 13 jours. Il aura lieu au stade municipal, dans la salle associative, les terrains multisports et de tennis. Le programme sera établi en fonction des demandes des inscrits. La directrice est Pauline LAMOTTE, professeur de sports. La participation est de 5 euros et les inscriptions jusqu'au 5 juillet à la mairie.

3 – 14 JUILLET

Programme identique aux années précédentes, à savoir :

- 10 H à la salle des fêtes : sortie vélos
- 15 H au terrain de sports : concours de pétanque, de belote et de scrabble
- 17 H au terrain de sports : jeux pour les enfants
- 20 H à la salle des fêtes : buffet campagnard gratuit

4 – TRAVAUX EN COURS

- Eclairage à la salle des fêtes : des devis sont acceptés pour 2 lanternes sur les façades et des lampes sur deux mâts de 4 mètres pour le parking. Coût total 3 861 € TTC.
- Il est envisagé d'acheter des « claustras » pour masquer les points d'apport volontaire de la salle des fêtes.

5 – URBANISME

Le Maire informe le conseil municipal de la cession par l'Etat de deux parcelles de terrain sises à Marigny, lieux dits « Les Combes » et « Plaine de Beauregard », d'une superficie de 2 470m² et 620 m². Le conseil municipal décide de ne pas faire d'offre.

DEMANDE DE DETR **2016-6-1**

Le Maire fait lecture du courrier émanant de la Préfecture des Deux Sèvres donnant la possibilité aux communes de demander une seconde DETR, le nombre de dossier étant inférieur aux autres années.

Bien que la commune n'ait pas reçu d'accord pour la première phase de travaux pour son projet d'aménagement du centre bourg, le Conseil Municipal autorise le maire à déposer une seconde demande de DETR concernant la « partie haute » du projet soit, les aménagements et cheminement immédiats autour de l'Église.

CONTENTIEUX BAUDRY Thomas/COMMUNE **2016-6-2**

Le Maire expose qu'une procédure en référé devant le juge administratif est entamée par M. Thomas BAUDRY agriculteur sur la commune de Marigny.

Cette procédure concerne un certificat d'urbanisme opérationnel négatif refusant un projet de construction d'une maison d'habitation en zone A de notre PLU.

La Chambre d'Agriculture a donné un avis négatif à ce CU b en rappelant que 2 associés sur 3 habitent déjà sur le siège afin d'assurer une présence permanente nécessaire à l'atelier caprin.

Le Maire s'est donc appuyé sur cet avis pour l'instruction du CU.

Afin de défendre l'intérêt de la commune, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter le cabinet d'avocats DCBLG du barreau de Poitiers et à signer toutes pièces afférentes au dossier

REFINANCEMENT PRET CAMPING – MOUVEMENT DE CREDITS

2016-6-4

Augmentation de crédits en dépenses de fonctionnement et d'investissement d'un montant total de 185 956.80 € et augmentation de crédits en recettes de fonctionnement et d'investissement pour la même somme.

TERRE-NEUVE

- Camping : Mme Karine BODIN et Angélique TAUREAU assureront le nettoyage des locaux et l'accueil des campeurs en complément de Mr AIME pour les mois de juillet et août. Mme BODIN sera rémunérée par le service intérim du Centre de Gestion et Mme TAUREAU en heures complémentaires.
- Suite à l'orage du 28 mai 2016, des dégâts ont eu lieu au pavillon N°6 et dans un chalet du camping. Coût total pour la commune 706,17 € pris en charge par l'assurance.

BABY GYM

L'association Impulsion Gym de Saint-Martin-de-Bernegoue sollicite la salle des fêtes et un petit lieu de stockage pour donner des cours sur place à la trentaine de licenciés de Marigny. Affiliée à la Fédération française de gymnastique, elle permet des activités hebdomadaires dans la zone sud Deux-Sèvres dès 15 mois pendant trois quarts d'heure. Le conseil accepte d'étudier les conditions de créneaux horaires qui ne gênent pas les autres usagers et propose la participation de 100 € par an.

BEBES SIGNEURS.

Une dizaine d'assistantes maternelles de Marigny et environs sont à la recherche d'une salle pour cinq ateliers de formation à la langue des signes avec les bébés. Elle aurait lieu le samedi en automne. Avant d'envisager la salle près de la mairie, le conseil demande de se mettre en lien avec l'organisme porteur.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine moyennant la somme de 50 € par an versée à la délégation régionale de POITIERS.
- Le sol de la classe de Mme PARVAUD sera refait pour la rentrée, coût du carrelage 16,61 €/m²
- Demande de devis : pour isolation et insonorisation du restaurant scolaire, rénovation de la couverture du local anciennement occupé par le kiné et remplacement de la porte d'entrée du local de la coiffeuse.
- Bibliothèque : une convention sera signée pour 3 ans avec la bibliothèque départementale pour accès au bibliobus.
- Restaurant scolaire : une réunion aura lieu le 30 juin avec le conseil municipal des enfants et les parents pour la présentation du règlement du restaurant scolaire.

Le Président

Les membres du conseil municipal